L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 3 AOUT 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Comptable de tout repos pouvant fournir des références de premier ordre, ayant quelques heures de disponible, prendrait charge d'un ou deux jeux de livres. Adresse M. O. N., Post Office Box 1,216. 31 juil—1 semaine

DEMANDES.

ON demande un homme seul ou avec sa femme, l'homme comme gardien [illegible] avec 20 mulets, la femme pour faire la cuisine si elle le désire. S'adresser à J. R. M. Boutonque P. O., La. 3 août—1 m

ON demande à acheter des tableaux à l'huile, bronzes, vases et objets antiques. S'adresser à Garrison, 194 rue du Canal. 27 juillet—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

B. J. Montgomery & Co. vs V. A. Thomas.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—Nos 22,227.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire mentionnée et numérotée ci-dessus, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

3 août—27 13

E. Gandinee vs Paul Roques.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 22,148—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire mentionnée et numérotée ci-dessus, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

3 août—27 13

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de H. C. Steinbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,262—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Christian Mehle et Jos. Donaldson, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A.V. FLOTTE, Greffier.

3 août—3 9 12

Succession de Mlle Mary A. Kerns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,373—Division E—Attendu que Mme Anna Lee Time (née Flanagan) femme de J. F. Time, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Mary A. Kerns décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

3 août—3 9 12

Succession de Francis X. Fehrenbach, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,385—Division C—Attendu que Mme Caroline Fehrenbach, femme de John C. Lambert, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis X. Fehrenbach, Jr., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

3 août—3 9 12

Succession de Pearson Clifford Montgomery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35 580—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Clara Porter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

2 août—2 6 11

Succession de Mme Annie E. Firth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36 359—Division A—Attendu que William E. Willett a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Annie E. Firth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

2 août—2 6 11

Succession de J. B. Leveque.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,575.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Veuve Evelina Leveque, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

A. V. FLOTTE, Greffier.

30 juil—30—août 3 7

Succession de Bernardo Garcia et de Francisca Pinto, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,828—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par José Vento, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

30 juil—30—3 7 août

Succession de Stephano Pattani.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36 299—Division A—Attendu que Wilhelmine Hines, femme de feu Stephano Pattani, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Stephano Pattani, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

26 juil—26 30—août 4

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 36,396—Division E—George F. Schroeder vs ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire George F. Schroeder, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desd. créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frederick Zengel, notaire, en son bureau No 49 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 15me jour d'août 1892, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 1er août 1892.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

2 août—2 6 11

Albert Cammack vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,497—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte annuel présenté par Albert Cammack, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

2 août—2 6 11

Henry and Brown vs leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,022—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par H. T. Brown, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

juil 31—31—août 4 9

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,788—Division E.—Ordre de Cour.—Raymond Dacos vs ses créanciers.—Comme il appert que le répit demandé par le pétitionnaire dans cette affaire a été refusé par ses créanciers, qu'une réunion des créanciers de Raymond Dacos, insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue de la manière prescrite par la loi pardevant Jeff O. Wenck, notaire public, en son bureau, No 136 rue Commune, en cette ville, le LUNDI, 15me jour d'août 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, élire un syndic, voter sur la décharge, sur les conditions de vente de sa propriété et sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1892.

(Signé) F. A. MONROE.

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, Division E, maintenant absent sur un congé.

Pour copie conforme.

JNO. E. MANUEL, Député Greffier.

15juil—[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 2 AOUT—CLASSE No 281

Tirage de 4 heures P. M.

36 27 69 41 12 49 46 24 72 64 59 9 5

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 2 août 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnant l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

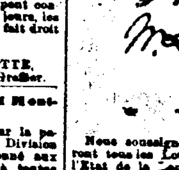

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLÉANS,

MARDI, 9 AOUT 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000, ...	20,000
1 Lot de...	10,000, ...	10,000
1 Lot de..	5,000, ...	5,000
2 Lots de.	2,500, ...	5,000
5 Lots de..	1,000, ...	5,000
25 Lots de..	300, ...	7,500
100 Lots de..	200, ...	20,000
200 Lots de..	100, ...	20,000
300 Lots de..	60, ...	18,000
500 Lots de..	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit......	$10,000
100 Lots de...	$60, ...	6,000
100 Lots de...	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit..	$19,980
999 Lots de	$20, ..	19,980
3,434 Lots se montant à....		$265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant l'usage de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Outils, mulets, chevaux, wagons, meubles, etc., droits d'occupation, etc.

Jos. B. [illegible] vs. William H. Cooke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,307.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 13 août 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, avenue de la Louisiane, entre les rues Dryades et St-Denis, (la rue dernière étant la rue Delachaise).

1° 2 juments et poulains, 2 mulets, 1 wagon pour [illegible], 1 charrette, 4 jeux de harnais, 1 buggy, 1 [illegible] bois, installations de bureau, diverses autres effets mobiliers et améliorations, etc., sur le dit local.

2° Aussi, le droit d'occupation pour le terme non expiré du bail de la propriété décrite ci-après, à savoir: Les six lots de terre, Nos 1, 2, 3, 4 et 5, faisant face à l'avenue de la Louisiane, et le lot No 24, faisant face à la rue Dryades, dans l'îlet 467, borné par les rues Delachaise et St-Denis, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, pour le terme de cinq ans commençant le 1er mars 1892, et finissant le 28 février 1897; le tout d'après le bail enregistré dans l'affaire ci-dessus auquel on peut se référer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3août—2 5 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif d'un demi-intérêt indivis dans le "Steamboat Saint-John."

Louis P. Delahoussaye contre Max Blanchard Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,950—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une moitié indivise de la coque du "Steamboat" ou Bateau appelé le Saint John ainsi qu'une moitié indivise de tout ou partie de ses machines, mécaniques, canots, agrès, câbles, cordages, meubles, cabines et toutes autres dépendances y appartenant; le dit Bateau, est dûment enregistré dans le Port de Shieldsboro, Mississippi, et mesure Trois Cents quatre vingt deux 33/100 tonnes ou à peu près.

En ce moment à Alger, sur la rive droite du Mississippi.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18 juil—18 25—Août 1, 8, 15, 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété du quatrième district.

Alphonse Baudoin vs Michael Stephen Pendergast.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies et servitudes, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 295 (maintenant 351), borné par les rues St-André, Prieur, Joséphine et Locust. Le dit lot désigné par le No 28 sur un plan fait par C. A. De Armas, le 8 juin 1867, mesure, au pied américain: le lot No 28, trente pieds, neuf pouces, trois lignes de face à la rue Joséphine, sur cent quarante trois pieds un pouce six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 27, cent quarante-un pieds neuf pouces et un quart de ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No 29, et trente pieds neuf pouces six lignes de face à la rue St Andrew.

Acquis par le défendeur de P. F. Fourchy d'après un acte passé pardevant P. L. Fourchy, notaire, le 19 mars 1888 (Titre enregistré C. O. Livre 128, page 201.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

19 juil—19 25—août 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de valeur connue comme le No 199 rue Terpsichore.

Hincks & Johnson versus Thomas W. Bothick, interdit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,988—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Prytanie (maintenant rue Terpsichore), Place Coliseum et les rues Melpomène, Camp et Prytanée, désigné par le No 2 sur un plan annexé à un acte fait pardevant J. R. Marks, ancien notaire en cette ville, le 8 mai 1840; le dit lot mesure vingt quatre pieds huit pouces de face à la Promenade Prytanée (maintenant rue Terpsichore), sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt sept pieds neuf pouces et quatre lignes; un lot désigné par le No 3 de l'îlet No 68 sur un plan du faubourg Annonciation.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

26 juil—26—août 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Troisième District.

Flower & King vs. Wm Batts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,002.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains ensemble avec tous les droits, passages, privilèges et ce qui s'y appartient, situés dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet No. 54, borné par les rues Peters, Delaronde, Flood et Andry, lesquels terrains sont désignés par les Nos 13 et 14 et mesurent chacun trente deux pieds de façade rue Flood, sur une profondeur chacun, de deux cent trente-un pieds entre lignes parallèles.

2° Quatre terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou en quelque sorte en dépendent, situés dans le même district et carré d'îlet. Les dits terrains sont désignés par les Nos 15, 16, 17 et 18, et mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade à la rue Flood sur les profondeurs suivantes, savoir: les terrains 15 et 16 chacun deux cent trente-un pieds, le terrain 17, cent soixante-cinq pieds et le terrain 18 cent trente-un pieds.

Les dites propriétés appartiennent au défendeur, en vertu d'un jugement rendu par la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, le 23 janvier 1887, dans l'affaire de succession de Mme Marie Alice Trémé, épouse de Wm Batts, No 20,251, du dossier de ladite cour et enregistré au bureau des annotations, livre No 124 page 594.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

19 juil—19 25—août 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée connue comme le No 449 rue St-Charles, entre la rue Polymnie et le Felicity Road.

Thomas Pickles versus Octave A. Fairex.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 36,099—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 74, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Polymnie et le Felicity Road; le dit lot étant désigné par le No 11 sur un plan de division déposé au bureau du shérif de cette Paroisse et mesurant trente pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent vingt-sept pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur comme suit: [illegible] en vertu de la volonté et du dernier testament de Mme Mary Emma Schiller, sa femme décédée, et l'autre tiers en vertu de compromis pour règlement entre lui et Mme John V. Phillips, [illegible], exécuté pardevant Alphonse Phillips, notaire, le 7 août 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 juil—27—août 3 10 17 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de la propriété désirable améliorée connue comme le No 185 rue Espagne, entre Urquhart et Villeré.

La Grande Loge des I. O. O. F. de la Louisiane, pour l'usage, etc. vs. Veuve A. Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,620—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1892, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 515, borné par les rues Espagne, avenue Washington, Urquhart et Villeré. Le dit lot est désigné par le No 4 de l'îlet 102 et mesure, au pied américain, trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Espagne, sur une profondeur de cent dix-sept pieds, et connu par le numéro 185 rue Espagne. Etant la même propriété acquise par la Succession de Mme F. J. Heinle par acte de Thos. E. Logier, en date du 2 juillet 1886, au bureau des transferts, livre 126, folio 109.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

6 juil—6 13 20 27—août 3 6

VENTES A L'ENCAN

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Deuxième District, rue South Peters, entre Julia et St-Joseph.

A l'encan.

John Barkley vs. les mineurs Gleeson et als.

No 34,292—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 16 juin 1892 et signé le 23 juin 1892, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Peters, Julia, St Joseph et Commerce, désigné comme lot No 116, aussi connu comme lot No 3, du dit îlet No 54, lequel dit lot mesure 17 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue South Peters sur une profondeur de 90 pieds, borné au fond par une allée de 4 pieds de large, en commun avec ce lot et autres lots dans le dit îlet.

Conditions de la vente.—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année, 1892, au-dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, Esq., notaire public.

28 juil—28—août 3 10 17 24 31

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété dans le sixième district.

Marx Levy et Frère vs Landry Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,751.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 27 août 1892 à 11 heures A. M., de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Greene et St George, laquelle portion ou lot de terre est situé sur l'avenue Peters à une distance de cent cinquante pieds de la rue Greene et mesure, mesure américaine, trente pieds de face à l'avenue Peters par cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant formé de la plus grande portion du lot No 16 et de la portion adjacente du lot No 17, dans l'îlet No 63, sur le plan original de Rickerville, dressé par MM. R. Buisson et W. T. Thompson, voyers, en date du 23 mars 1849 et déposé dans le bureau de J. R. Beard, feu notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir la somme de quatre cent soixante-douze 43,100 piastres avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1892, jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 pour cent sur le dit montant y compris le principal et l'intérêt, honoraires d'avocat, les frais et dépens du procès et de la vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement de trois différents billets à ordre pour $167 49/100 chacun, tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, tous datés du 8 mai 1891, et payables respectivement,—16 18 et 20 mois après leur date avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1891 jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque (concurremment avec la réclamation du plaignant) sur la dite propriété, d'après un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, en date du 8 mai 1891. L'acquéreur assumera toutes les stipulations contenues dans le dit acte ayant trait aux honoraires d'avocat, assurances, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

27 juil—27—août 3 10 17 24 27

Athénée Louisianais.

Concours de 1892.

Extrait du procès-verbal de la séance du 10 juin 1892. La question du concours annuel est à l'ordre du jour.

Considérant que le choix du sujet laissé à chaque concurrent, n'a pas produit les résultats qu'on en espérait, l'Athénée décide de revenir à l'ancien système. M. le Président invite chacun des membres présents à proposer un sujet qui devra être traité *par les concurrents des deux sexes*.

Le sujet suivant proposé par M. Grima réunissant la majorité des suffrages, est adopté:

DE LA PART PRISE PAR LES CRÉOLES DANS LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES DE LA LOUISIANE.

PROGRAMME.

L'étendue de temps fixée pour le concours est de sept mois, du 15 juillet prochain au 16 février 1893.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement *sur le recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Sur proposition faite par M. Bussière Rouen, l'Athénée décide qu'un prix consistant en une médaille d'or sera offert aux institutrices des deux Ecoles Publiques Supérieures, où l'enseignement du français fait partie du programme des études, ainsi qu'à celle de l'Union Française, pour être décerné à chacune des élèves de ces institutions, qui, d'après la déclaration de sa maîtresse, aura le plus mérité cette récompense par son application à l'étude du français.

Une commission nommée par l'Athénée remettra la médaille à chacune des trois institutrices, pour être présentée par elle à son élève, dans le local où se tiendra la séance publique destinée à couronner l'année scolaire de chaque institution.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par ouvriers compétents.

14 déc 91—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le troisième district.

EMPLACEMENT D'AFFAIRES DE CHOIX,

Coin rues Nord-Remparts et Indépendance.

Le cottage double en bois, très agréable, **Nord-Remparts, coin Indépendance.**

Le cottage double très désirable, **Nos 93 et 95 rue Indépendance près Remparts.**

Le joli cottage double, nouvellement bâti, **Nos 471 et 471 1/2 Bourgogne, près Champs-Elysées.**

La confortable résidence en bois, **Coin Indépendance et Villeré.**

A côté deux beaux terrains propres à bâtir se touchant.

Et les cottages doubles, nouvellement bâtis, **Nos 173, 173 1/2, 175 et 175 1/2 Indépendance, Entre Villeré et Urquhart**

Succession de Mme Eva Vest, femme de Charles F. Pohlman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 35,738.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. C. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 6 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 28 juin 1892 et aussi d'un ordre supplémentaire en date du 30 juin 1892, émanant de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés foncières de valeur ci-après décrites:

Coin des rues Nord-Remparts et Indépendance.

1° L'excellent emplacement d'affaires, parfaitement situé, coin Nord-Remparts et Indépendance, tout bâti à la précédente propriété décrit comme suit: Deux certains lots de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situés dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désignés par les Nos 6 et 7 dans l'îlet No 10, bornés par les rues Indépendance, Nord-Remparts (autrefois Amour), Pauline et Bourgogne (autrefois Craps), sur un plan tiré par Jos. Pilié, ancien voyer de ville. Les dits lots mesurent au pied américain: le lot No 6, 46 pieds 3 pouces de face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur. Le lot No 7 forme le coin Indépendance et Amour (maintenant Nord-Remparts), et mesure 46 pieds 3 pouces de face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Amour. Les dits lots ont été subdivisés en 3 lots désignés par les lettres A, B et C d'après un plan d'Edgar Pilié, voyer, en date du 17 mai 1892, et mesurent comme suit:

Le lot A forme le coin des rues Nord Remparts et Indépendance et mesure 23 pieds 3 pouces de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur et face à la rue Indépendance de 56 pieds.

Le lot B mesure 61 pieds 3 pouces de face à la rue Nord Remparts, sur 58 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot C mesure 35 pieds 4 pouces de face à la rue Indépendance sur une première profondeur, sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Nord-Remparts de 33 pieds 9 pouces, puis se rétrécissant de 3 pouces 8 lignes, de là sur une seconde profondeur de 61 pieds 3 pouces et une profondeur sur l'autre ligne latérale de 95 pieds, et ayant une largeur de 32 pieds 10 pouces dans la ligne de fond, le tout au pied américain. Le plan est annexé pour référence à l'inventaire enregistré de la succession.

Les améliorations sont décrites comme suit:

Lot A—Le magasin et café bien situés coin des rues Nord Remparts et Indépendance, ayant hangars au fond, magasin spacieux, 2 chambres, citerne, allées de côté et arrière cour.

Lot B—Le cottage double en bois d'un bon rapport, rue Nord Remparts, [illegible] allées de côté, hangars et arrière cour à chaque corps de logis, rapportant $168 par an.

Lot C—Le cottage double en bois, avantageusement situé, Nos 93 et 95 rue Indépendance, ayant 6 chambres, 2 citernes, hangars, allées de côté et arrière cour, donnant $216 par an, dans un district populeux à proximité des lignes de chars urbains, et loués à des locataires stables.

Nos 58 et 58 1/2 rue Piété.

2° Le joli cottage double en bois, nouvellement construit, Nos 58 et 58 1/2 rue Piété, entre Royale et Dauphine ayant 5 chambres, galerie au fond, hangars, citernes, arrière cour et allées de côté et les briquetés dans chaque corps de logis.

Le dit terrain est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] droits, voies, privilèges, [illegible] appartenant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet No 172, borné par les rues Piété, [illegible], Royale et Dauphine, désigné par le No 1, d'après une esquisse d'arpentage faite par Arthur de Armas, voyer de la ville, datée janvier 1884, annexée à et faisant partie de l'inventaire enregistré dans cette succession, mesurant 32 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Piété sur 114 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Résidence située dans un voisinage convenable, cette propriété supérieure commande des loyers élevés de plus de $240 par an.

Nos 471 et 471 1/2 rue Bourgogne.

3° Le cottage résidence double en bois avantageusement situé, Nos 471 et 471 1/2 rue Bourgogne, entre les rues Champs Elysées et Marigny, ayant 8 chambres, citernes, puits, hangars, allées de côté, arrière cour dans le fond, désigné comme suit, à savoir: Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne (anciennement Craps), Champs Elysées, North Rampart (anciennement Amour) et Marigny, mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourgogne ou Craps, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, circonstances et dépendances du dit lot de terre, droits et privilèges, sans exception ni réserve. Près de l'église St Pierre et St Paul, dans un voisinage tranquille et amélioré, rapportant $204 par an.

Au coin des rues Indépendance et Villeré.

4° Le cottage-résidence confortable, au coin des rues Indépendance et Villeré, ayant 7 chambres, lavoir, citerne, magasin et chambre à fourrages, compartiments pour le bois et le charbon, écurie, endroit pour wagons; le tout en [illegible] comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre, désignés par les Nos 10 et 11 situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Urquhart et Girod, maintenant Villeré, et la propriété appartenant à L. B. Macarty, [illegible] sur un plan dressé par N. Fouché, Jr., daté le 6 avril 1848 et déposé comme No 27 dans le livre de plans L, au bureau de P. E. Laresche, ex notaire en cette ville, lesquels lots mesurent chacun 31 pieds 4 lignes de face à la rue Indépendance sur 95 pieds 3 lignes de profondeur le lot No 11 formant l'encoignure des rues Indépendance et Girod maintenant Villeré.

Les deux beaux terrains contigus.

5° Deux certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville dans le carré borné par les rues Indépendance, Urquhart et Girod, Villeré maintenant, et la plantation ancienne appartenant à Louis Barthélemy Macarty, désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan dressé le 6 avril 1848, par Nelson Fouché, Jr., et déposé pour qu'on s'y réfère, en l'étude de Paul E. Laresche, ancien notaire en cette ville, comme plan No 27 du livre de plans L. Ces terrains mesurant, chacun, 31 pieds, 4 lignes de façade rue Indépendance, sur 95 pieds 3 lignes, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. Terre haute de choix faisant face à un bon chemin solide.

Nos 173, 173 1/2 et 175 et 175 1/2 rue Indépendance.

6° Les cottages doubles de choix nouvellement bâtis, en bois, Nos 173, 173 1/2 et 175 et 175 1/2 rue Indépendance, entre Villeré et Urquhart, ayant 6 chambres de chaque côté, allées de côté, citernes, [illegible] et arrière-cour à chaque cottage. Les terrains sont décrits comme suit: Deux certains terrains ensemble avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans le carré compris entre les rues Indépendance, Urquhart, Girod, Villeré aujourd'hui, et Pauline, désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan de Nelson Fouché Jr, le 6 avril 1848 et déposé en l'étude de P. E. Laresche, ancien notaire de cette ville, comme plan No 27 du livre de plans marqué L, et aussi sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt le 25 juin 1869 et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte de vente des successions de François Xavier Rochereau et d'Anne Thomelin, alias Thomelain, son épouse, à Jean Bodegaray, par acte pardevant P. D. Seghers, ancien notaire en cette ville, le 26 mai, 1873. En bon état et bien loués.

Termes et Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la vente à un an en billets portant 7 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque avec pacte de non aliénation, assurance, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, le paiement de toutes les taxes de 1892, et paiera 10 pour cent du prix de l'enchère au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 juil—3 9 16 23 30—août 6

FOR DYSPEPSIA,

Indigestion, and Stomach disorders, use BROWN'S IRON BITTERS.

All dealers keep it, $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

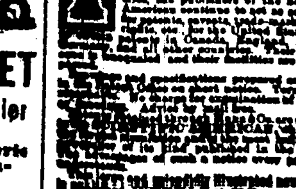

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequalled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District, rue Nord Remparts, No 149, entre Toulouse et St Pierre.

Succession de Louis Balsamo.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 36 [illegible].

PAR ONORATO & STUART, CHAS. D. STUART, Encanteur—Bureau No 58 rue du Camp—MERCREDI 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant en place de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, Division E, maintenant en congé, daté et signé le 21 juillet 1892, il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St-Pierre, Toulouse et Bassin, désigné comme le lot No 12, mesurant en pied français 30 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur, en pied américain, de 51 pieds.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Thos. [illegible] notaire au frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892.

31 juil—31—août 6 13 20 27 et 31

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District.

Succession de Gustave Chopin.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 12 juillet 1892 dans l'affaire de la succession de Gustave Chopin, Dossier No 35,054, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le 4ème District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, [illegible] et Première, désignés par les Nos 11 et 12 de l'îlet 401; les dits lots 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Willow sur 117 pieds de profondeur. Les améliorations consistent d'une maison en bois à un étage, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1892 en outre du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant ——, notaire.

14 juil—14 23 30—août 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Portion de terre de choix rue Magazine près Seconde.

Succession de Robert Young Black.

No 36,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 juillet 1892, dans l'affaire de la succession de Robert Young Black, Dossier No 36,137, il sera vendu à l'encan

Une certaine portion ou morceau de terre ensemble avec tous les droits, voies, améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le 4ème District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, Magazine et Camp mesurant 8 pieds, 2 pouces et 8 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 128 pieds, 3 pouces au pied Américain et étant la portion la plus près de la rue Deuxième du lot No 4 sur un certain plan de Mulhausen.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes 1892 en outre du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. G. Eustis notaire. Un dépôt de 10 pour cent à la vente.

14 juillet—14 23 30—août 6 13 et 17

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Elégante résidence en briques à deux étages, avec mansarde, bâtie sur un magnifique terrain,

No 185 rue St-Charles, entre les rues Julia et Girod,

Touchant à la belle résidence de M. Carl Kohn, et vis-à-vis de celles de MM. Herwig et Ringrose.

Succession de Mme E. F. Lewis.

No 35,452.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 13 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la place de l'Hon Fred D. King, juge de ladite Cour, Division B absent par congé en ce moment, en date du 12 juillet, 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, savoir:

L'élégante résidence en briques à deux étages, avec mansarde, No 185 St-Charles, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Julia et Girod. La maison renferme un hall [illegible], doubles, une galerie fermée, une salle à manger, cuisine, office, avec chambre à provisions et d'autres chambres au rez-de-chaussée. Un balcon à coucher avec chambre à bain, au second étage, quatre chambres dans la mansarde, [illegible], installations à gaz, citerne, hydrant, cour pavée en pierres; cour et écurie, une jolie allée [illegible] entourée d'une belle grille en fer. Le terrain comprend deux lots désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de Jos. Pilié, daté le 20 avril 1840, déposé à l'étude de J. R. Marks, ancien notaire, les dits lots se touchant, et mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue St Charles sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1892, à raison de $1,500 par an. Cette propriété est dans une position excellente, entourée de belles résidences et à quelques îlets du centre des affaires. Elle est admirablement adaptée soit pour résidence particulière ou professionnelle. Elle sera trouvée attrayante comme placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour recouvrer le paiement des billets. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets. Et l'acquéreur devant payer toutes les taxes pour l'année 1892. 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

13juil—13 16 23 30 août 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Isaac Fleming.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,613.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère public, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, en date du 2 juillet 1892 dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Perrier, Prytanée, Marengo et Constantinople, désigné par le No 16 sur un plan ou devis annexé à un acte passé par devant Chas Stringer, notaire en cette ville, en date du 24 avril 1867. Ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Perrier, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain situé dans les mêmes district et carré et attenant à la propriété précédemment décrite, désigné par le No 17 sur le susdit plan. Ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Perrier, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant: et les acquéreurs doivent assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de vente requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Frank Hebert, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 juil—6 9 16 23 30—août 6

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI-ANNUEL.

Nlle-Orléans, 25 juin 1892.

ACTIF.

Prêts à échéance et escomptes..		$807,997 83
Surtirages..........		1,798 17
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..........		50,000 00
Bons d'Etat et de ville		350,746 59
Maison de banque, meubles et installations		23,978 18
Autres propriétés foncières.		22,299 87
Fonds de rachat cinq pour cent..		2,250 00
Prêts sur demande.	$290,160 55	
Change à vue sur New York........	157,922 92	
Echanges étrangers	29,479 87	
Dû par les banques et banquiers......	40,727 20	
Chèques pour le Clearing House..	44,271 06	
Monnaie courante et espèces........	255,654 79—	918,216 77
		$2,177,275 12

PASSIF.

Fonds capital..........		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis..........		[illegible],771 75
Dividendes non payés..........		12,022 00
Circulation..........		45,000 00
Dépôts individuels..........	$1,315,498 54	
Dû aux banques et banquiers...	207,981 83—	1,523,480 37
		$2,177,275 12

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
CHAS. H. CULBERTSON, Assist. Caissier.
PIERRE LANAUX, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.

28juin—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 31,022 — Division D— Henry and Brown vs leurs créanciers. — Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de la raison commerciale de Henry et Brown et de W. G. Henry et Harry T. Brown, les membres individuels soit convoquée pardevant Octave Morel, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le JEUDI, 1er septembre 1892, et qu'un avis de ladite réunion soit donné aux créanciers desdits insolvables par publication ou autre, conformément à la loi; ladite réunion étant convoquée pour fixer le temps, l'endroit, les termes et conditions sur lesquels la propriété cédée par les dits insolvables sera vendue.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1892.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme,
GEO. W. PRADOS, Député Greffier.

26 juil—26 au 1er sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de Bureau et Bibliothèque de Livres de Droit.

Comprenant pupitres, bureaux, Chaises, Presse à copier des lettres, Typewriter, Pendules, etc., Porte-chapeaux, Tapis, Meubles en or, etc.

300 volumes Livres de Droit.

—SUCCESSION DE FRANCIS LEE.—

A l'Encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—Le MERCREDI, 3 août 1892 à onze heures A. M., au local No 36 rue Carondelet, au dessus du Union National Bank, premier district de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 22 juillet 1892, dossier No 36,194, pour compte de la succession de Francis B. Lee, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de bureaux, bibliothèque de livres de Droit, etc., d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

24 juil 24 31—août 2 3

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le Quatrième District, No 551 de la rue Howard entre les rues Deuxième et Troisième.

Succession de Fannie F. Morton.

No 35,923—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur,—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 6 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date du et signé dans la susdite affaire intitulée le 1er juillet 1892, il sera vendu à l'encan

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Howard, Liberté, Deuxième et Troisième, désigné par le Nord, sur un plan dressé par B. T. Nichols, architecte, en date du 23 février 1849, lequel morceau de terre est une moitié du terrain six et cet à partie la plus rapprochée de la rue Troisième, et laquelle portion de terre, avec les bâtisses qui y sont érigées et formant moitié du cottage double de ladite maison cottage la plus rapprochée de la rue Troisième, et mesure environ 12 pieds, 11 pouces plus ou moins, à partir de la rue Howard, et 12 pieds, 10 pouces, 9 1/2 lignes, plus ou moins, sur la ligne de derrière, sur une profondeur de 125 pieds.

Conditions de la vente—Comptant; l'acquéreur déposera 10 pour cent du prix d'adjudication comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juillet—16 17 24 31—6 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage Double dans le Second District.

No 229 rue Esplanade coin Robertson.

ET

Cottages Doubles, résidences à deux étages et

Propriété de batture dans le Cinquième District.

A l'encan. A crédit.

Maurice O Hughes vs Mme Myra C. Hughes épouse de James A. Murdoch et als.

No 35,419.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Vente en partage

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus le 23 juin 1892, et signé le 2 juin 1892, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur qui suivent, savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Robertson, Claiborne et Quartier, désigné par le No 8 sur un plan de L. Brigaire, voyer, le 23 février 1837, déposé en l'étude de Carlile Pollock, ancien notaire en cette ville. Le dit lot forme le coin des rues Esplanade et Robertson et mesure 30 pieds de face à la rue Esplanade sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Robertson. Les améliorations consistent d'un cottage double à un étage et à mansarde No 229 rue Esplanade, ayant 5 chambres de chaque côté et une bâtisse à deux étages sur le derrière, à 4 chambres. La cour est bien pavée. Le cottage est dans un voisinage bien amélioré, à moitié des lignes de chars.

2° Une certaine pièce ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent y compris tous les droits d'alluvion ou accroissement, situé dans le Cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi et lui faisant face.

Le dit morceau de terre a une façade d'à peu près 100 pieds à la rue Patterson, et s'étend de là en profondeur à peu près 140 pieds vers le fleuve Mississippi, et est borné sur le côté vers la rue Vallette par la propriété appartenant jadis à Vallette et Thomas, et sur le côté vers la rue Chestnut, il est borné par la propriété appartenant précédemment à John Hughes et vendu par lui au Planters Oil Co. et appartenant maintenant au Union Oil Co.

3° Huit lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'étendue de terre qui était connue précédemment comme Belleville, désignés comme lots Nos 3 4, 11 12, 13, 14, 15, 18 de l'îlet No 2 qui est borné par les rues Patterson, Vallette, Peter et Chestnut, suivant un plan de la dite propriété et d'autres, fait par A. d'Hémécourt, le 23 mars 1847, lesquels dits lots mesurent comme suit:

Les lots 3 et 4 se touchent et mesurent chacun 34 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Patterson, la même largeur dans le fond et les profondeurs suivantes 97 pieds 6 pouces sur le côté du lot No 2 le plus près de la rue Vallet et 96 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne entre les lots Nos 3 et 4, et 96 pieds 5 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 4 le plus près de la rue Chestnut.

Les lots Nos 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur 127 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos 13, 14 et 15 se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Valette, sur 127 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur les dits 2 lots de terre consistent en une résidence en bois à deux étages No 92 rue Valette, ayant cuisine galerie sur le devant et dans le fond, 6 chambres dans la bâtisse principale et 4 chambres dans la bâtisse du fond et près du marché et du Ferry de [illegible] District.

Le lot No 18 mesure 34 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Peters sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double Nos 136 et 136 1/2 rue Peters, avec galerie sur le devant, 5 chambres de chaque côté et rapportant un bon loyer.

4° Une partie indivise de 3/16 partie et intérêt dans ce certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits d'alluvion ou d'accroissement de batture dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, étant une partie de la batture en face du morceau de terre communément connu comme la propriété Gossin, désigné par la lettre C sur un plan de A. d'Hémécourt, daté le 8 mars 1870. La dite portion de terre mesure 129 pieds de face au Chemin public ou rue Patterson et s'étend de là en profondeur à peu près 130 pieds au fleuve Mississippi sur lequel il a une façade d'à peu près 133 pieds étant borné sur le côté vers la rue Olivier par le lot B. 1, comme cela est désigné sur le dit plan et en ligne opposée faisant face à la rue Valette.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et la balance du prix à un crédit de un et deux ans, et représentée par les billets des acquéreurs respectifs, à leur propre ordre et par eux endossés, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement divisée en coupons à la satisfaction des parties intéressées, le paiement des dits billets devant être garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale.

L'acte hypothécaire devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, pour le transfert de l'assurance, 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour forcer le paiement de n'importe quels billets, et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de l'année 1892, en outre du prix de leur adjudication respective et déposeront 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jas J. Ward, notaire.

27 juil—27—août 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE-RESIDENCE

—DANS LE—

Troisième District.

LE "LEEFE HOMESTEAD",

Au coin nord-ouest des rues Champs-Elysées et Morales.

Mme Blanche M. Thomas et Mme Zelia M. Berry vs John A. Lafaye, tuteur des mineurs Maria Stella, Anna Laura et Edward Emery Lafaye.

No 36,171—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

Vente en partage.

A l'encan. A crédit.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 6 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus le 30 juin 1892, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Morales, Marigny et Urquhart, désignés comme lots Nos 4 et 5 du dit îlet, d'après un plan par Joseph Pilié, voyer, daté le 13 décembre 1823 et annexé à un acte pardevant Théo Seghers, ex-notaire public en cette ville, le 27 avril 1835. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, 35 pieds 9 pouces de face à la rue Champs Elysées, sur 106 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 4 formant l'encoignure des rues Champs-Elysées et Morales.

Les améliorations comprennent le cottage connu comme le No 181 rue des Champs Elysées, ayant de grands corridors, quelque 4 chambres, 2 grandes citernes, etc., et situé dans un voisinage bien amélioré, près des marchés, des églises et des écoles, accessible à 3 lignes de chars.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans, en billets de l'acquéreur divisés en coupons à la convenance des vendeurs, portant sept pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue.

L'acquéreur assumera en dessus du montant de son enchère, le paiement de toutes les taxes dues pour cette année 1892, et déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Fahey, Esq., Notaire public.

2 juil—2 9 16 23 30—août 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice

Au coin des rues St Louis et Roman, deux corps de logis.

Rue Roman, entre St-Louis et Toulouse, deux corps de logis.

Rue Perdido, entre Galvez et Johnson, cottage à distance de la rue.

Mme Martin Mallon et son mari vs. les enfants mineurs de Michael Coyne et als.

No 35,530—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 17 juin 1892, par l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juillet 1892, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété de valeur ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et Toulouse, le dit terrain est désigné par la lettre A 18, sur un plan de Geo. de Armas, député voyer de la ville, en date du 24 juillet 1891, d'après quel plan le dit terrain mesure 30 pieds de façade rue St-Louis, sur 80 pieds 7 pouces de profondeur et de façade rue Roman, formant le coin des rues Roman et St-Louis.

Les améliorations consistent en une maison double en bois couverte en ardoises, ayant six chambres, cuisine avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et Toulouse, le dit terrain est désigné par la lettre B, sur un plan de Geo. de Armas député-voyer de ville, en date du 24 juillet 1891, d'après quel plan le dit terrain mesure 29 pieds 5 pouces de façade rue Roman, sur 54 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cuisine ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Johnson et Galvez. Le dit terrain est désigné par le No 15 et mesure 31 pieds de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à distance de la rue, ayant deux chambres, etc., lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, en billets consentis par eux portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur les propriétés vendues. Les acquéreurs devront assurer les propriétés pour un montant égal de la portion à crédit et en faire le transfert des polices et l'acte de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles de ne pas aliéner, 5 0/0 honoraires d'avocat, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du montant de leurs enchères et déposeront 10 0/0 du prix avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Michael Griffin, notaire aux frais des acquéreurs.

30 juil—30—août 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages.

No 225 rue St-Charles entre Lee Circle et St-Joseph.

No — rue Royale, entre Ursulines et St Philippe, une bâtisse à un étage occupée comme chantier de bois et charbon.

Emile M. Lefèbre et als vs M. U. Bargas née Hotard, Tutrice et als.

No 416—14me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable E. B. Talbot, juge de la 14me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane, en date du 1er juillet 1892, et en vertu d'une commission de la même Honorable Cour, en date du 7 juillet 1892, dans l'affaire ci-dessus de la propriété de valeur, à savoir:

Rue Royale.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 49, borné par les rues Royale, Ursulines, Chartres et St Philippe, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, connue par le numéro municipal — rue Royale, occupée par un chantier de bois; vendue sujette à un bail expirant le 31 mars 1893.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 216, borné par les rues St-Charles Lee Circle, Carondelet, Delord et St Joseph et mesurant, au pied américain, trente-sept (37) pieds onze (11) pouces et six (6) lignes de face à la rue St Charles, sur une profondeur de cent vingt-six (126) pieds deux (2) pouces sur le côté vers la rue St Joseph et cent neuf (109) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de profondeur sur l'autre côté et trente deux (32) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à deux étages ayant un rez-de-chaussée, hall, salon et salle à manger, au second étage quatre chambres et palliers, une bâtisse en briques à deux étages sur le derrière de la maison principale ayant cinq chambres, terrasse, cave, etc., connue par le numéro municipal 225 rue St-Charles.

Conditions—Comptant à l'adjudication, toutes les taxes, Paroisse, Etat municipal, etc., pour la présente année, devront être payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros notaire, aux frais des acquéreurs.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

PAR E. A. BLAKELY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Margaret E. Christiansen.

No 32,698—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. A. BLAKELY & CO.—E. A. Blakely, encanteur—SAMEDI, 13 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 12 juillet 1892, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Benton, maintenant Franklin, Liberté et Thalia. Le dit lot est désigné par le No 5 sur un croquis fait par L. W. Brown, assistant voyer de ville, daté du 24 mai 1886, conformément au croquis le dit lot mesure, mesure américaine, 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 131 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant en passant l'acte de vente, et sera un dépôt de 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication assumer les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant L. F. Boucherean, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 juil—14 16 23 30—août 6 12 13

Etat de situation semestriel

—DE LA—

Banque Nationale Mutuelle

De la Nouvelle-Orléans,

Nouvelle Orléans, 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes..........		$416,402 68
Surtirages, garantis et non garantis..........		6,490 44
Bons des E. U. en garantie de la circulation..........		50,000 00
Autres bons et actions..........		120,100 00
Maisons de banque et autres propriétés immobilières..........		51,335 22
Fonds de rédemption avec le trésorier des E. U.		2,250 00
Prêts sur demande	$110,181 16	
Echange sur New York..........	114,676 04	
Dû par des banques et banquiers	30,644 07	
Monnaie courante, espèces et chèques locaux..........	220,635 30—	476,116 57
Total..........		$1,122,695 91

PASSIF.

Fonds capital payé..........		$300,000 00
Fonds de surplus..........		20,000 00
Profits indivis..........		6,545 86
Circulation en dehors..........		45,000 00
Dividendes non payés..........	$424 00	
Dû à des banques et banquiers....	36,997 69	
Dû aux déposants..........	713,728 36—	751,150 05
Total..........		$1,122,695 91

JAS. J. TARLETON, Caissier.

2 juil—2f

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an..........	$12 00
Six mois..........	6 00
Trois mois..........	3 00
Un mois..........	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an..........	$3 00
Six mois..........	1 50
Quatre mois..........	1 00
Un mois..........	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73